Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 059-215900887-20260430-2026BGD021-BF

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton d'Armentières

Commune de BOIS-GRENIER

= = = = = = = = = = = = =

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

du 27 avril 2026

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 19
de présents ou représentés : 18

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bois-Grenier s'est assemblé en séance ordinaire à la mairie de Bois-Grenier, après convocation légale faite le vingt-et-un du même mois, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Maire.

Etaient présents : M. DELEPAUL, M. BRAME, Mme CARON, M. CARLIER, Mme ELOIRE, M. ATSU-GLEGLEDZI, Mme BRACKE, M. CARON, Mme CONTAY, Mme DELQUEUX, M. DUPONTREUE, Mme JOURDAIN, Mme LACONTE, Mme MIELLET, Mme SLEMBROUCK, M. SPETEBROOT, M. SPRUYT et M. VANBRUGGHE.
Pouvoir : de M. LEDOUX à Mme BRACKE

= = = = = = = = = = = = =

Adoption du Compte de gestion 2025

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M. le Receveur Municipal, pour l'année 2025,
Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame la Chef du Service de Gestion Comptable avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Maire,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'adopter le compte de gestion la Chef du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2025 et dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif pour l'année 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2025 à l'unanimité moins une voix.

Fait aux jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

MAIRIE de BOIS-GRENIER (Nord)

M. DELEPAUL

2026BGD021
7.1

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 059-215900887-20260430-2026BGD021-BF

